

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 039-243900420-20260506-98_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 06 mai 2026

Date de convocation
27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, mercredi 06 mai à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à La Loye au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Dématérialisation des convocations
N°98/2026

Nombre de membres

40

Présents

38

Représentés

1

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot,
Giancattarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux,
Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot,
Schouwey, Bigueur, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusé M. Ferniot (procuration à M. Rochet).

Absent Mme Hählen.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit que : « *la convocation est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse* »,

Considérant qu'il est essentiel de permettre à tous les élus d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles pour assurer leur information,

Considérant qu'un formulaire RGPD a été remis sur table lors de la séance du 8 avril 2026 permettant de recueillir le choix de chaque conseiller quant aux modalités de la convocation et l'adresse e-mail, le cas échéant. La convocation dématérialisée des élus avec leur accord, peut donc aussi bien se faire via l'envoi d'un courrier électronique qu'avec l'aide d'une plateforme de convocation électronique,

Considérant que le choix de la collectivité s'est porté vers une plateforme de convocation électronique fournie par le GIP Bourgogne Franche-Comté, Messagerie Pastell,

Considérant que les enjeux de cette dématérialisation sont notamment de simplifier, faciliter et accélérer la circulation de l'information, sécuriser les échanges en introduisant la traçabilité et s'inscrire dans une démarche de développement durable,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la dématérialisation du dossier de convocation aux séances du Conseil communautaire à partir du mois de juin 2026 conformément à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

